

Mise à jour des tarifs de dépendance

Rev juillet 2020

Présentation

Chaque année, le Conseil Départemental diffuse auprès des EHPAD les nouveaux tarifs pour la nouvelle année.

Depuis quelques années, ces tarifs sont communiqués vers le mois de juin avec calcul rétroactif depuis le premier janvier.

Elite vous propose une solution rapide pour injecter les nouveaux tarifs dans les fiches des résidents mais aussi pour calculer les rattrapages.

La méthode consiste à :


- Injecter les nouveaux tarifs Ticket modérateur (TM) et département dans les fiches des résidents présents
- Générer des prestations de rattrapage qui vont compter/décompter les différences entre les anciens et les nouveaux tarifs depuis le premier janvier jusqu'à la date de dernière facturation de la dépendance

Note 1 : la méthode ne modifie pas les dépendances des résidents sortis depuis le premier janvier.

Note 2 : Votre logiciel doit être correctement paramétré pour le codage des prestations par défaut (hébergement, dépendance et établissement), voir Paramétrage du dossier.

Action

Allez dans le menu général Traitements/ « Mise à jour et régularisation dépendance ». Il suffit ensuite de suivre les 4 étapes de la régularisation

 Saisie et régularisation des tarifs APA ✕

Vous venez de recevoir les nouveaux tarifs de dépendance

Ce tableau permet d'affecter à chaque résident le nouveau tarif mais aussi de calculer les régularisations depuis le 1er janvier

1 Saisissez d'abord le nouveau tarif en prenant soin de recopier l'ancien dans l'année N-1

2 Sélectionnez la catégorie de résidents concernés

3 Lancez le calcul d'augmentation et des régularisations pour la période du au

Libellé à afficher :

1/ Saisie des nouveaux tarifs

Il faut commencer par saisir les nouveaux tarifs accordés par le Conseil Départemental. Cliquer sur le bouton « Saisie tarifs » puis allez dans l'onglet « Dépendance et aide sociale ». Cliquez sur le bouton « Copier » pour recopier dans la colonne « Tarif N-1 » les tarifs qui étaient en vigueur jusqu'à présent. Puis saisissez dans la première colonne « Permanent » les nouveaux tarifs en euro par jour pour tous les GIR de 1 à 6.

Général Finances Comptabilité Présentation **Déper**

Budget dépendance par groupe

	Permanent	Tarif N-1
En Euros, par jour		
GIR 1	16,3	15,48
GIR 2	16,3	15,48
GIR 3	10,34	9,82
GIR 4	10,34	9,82
GIR 5	4,39	4,17
GIR 6	4,39	4,17

>copier>>

Puis cliquez sur Ok

2/ Sélection de la catégorie de résidents

Sélectionnez la catégorie de résidents. Par défaut longs séjours/permanents ainsi que les Aides Sociaux et les privés.

Cela vous permet de séparer les Aides sociaux des résidents privés

3/ Calcul de l'augmentation

Elite va vous permettre de générer des prestations de rattrapage. Vous devez indiquer la date du premier janvier de l'année au dernier jour de facturation de la dernière dépendance générale.

Exemple 1 : si les nouveaux tarifs arrivent le 15 juin et que votre facturation de juin à terme échu a été effectuée avec une dépendance jusqu'au 30 juin, vous devez indiquer du 1/1 au 30/6

Exemple 2 : si les nouveaux tarifs arrivent le 15 juin et que votre facturation de juin à terme à échoir a été effectuée avec une dépendance jusqu'au 31 mai, vous devez indiquer du 1/1 au 31/5

Indiquez également le libellé qui sera repris dans les prestations générées

Si vous ne désirez pas passer de prestations de rattrapage, laissez les deux dates vides.

Cliquez sur le bouton « Générer le tableau ci-dessous »

3 Lancez le calcul d'augmentation et des régularisations pour la période du 01/01/2020 au 30/06/2020

Libellé à afficher : Régularisation Dépendance **Générer le tableau ci-dessous**

4/ Validation finale et enregistrement

Le tableau est alors rempli des noms des résidents concernés avec leurs anciens et nouveaux tarifs.

En cas d'erreur de calcul, un message **en rouge** est affiché. C'est le cas particulièrement quand un résident n'a pas de groupe GIR attribué (par exemple lorsqu'il est rentré récemment)

Pour chaque résident, il est possible :

- De le supprimer de la liste pour ne pas le traiter en plaçant le curseur sur le résident concerné et en cliquant sur « Supprimer la ligne »
- De le modifier en double cliquant sur ligne pour corriger manuellement les valeurs

Ancien tarif

Département : 2.20

Résident TM : 13.02

Nouveau tarif

Département : 2.38

Résident TM : 13.92

Nombre de jours : 182
(Tapez 0 pour ne pas faire rattrapage)

Ok Annuler

Elite a appliqué 4 règles de calcul :

- les résidents qui payent 100% de la dépendance et le département 0%. C'est le cas pour les résidents hors département, ou encore des résidents qui n'ont pas fait la demande d'APA

- les résidents dont le Conseil départemental paye 100% de la dépendance. C'est le cas pour les Aides sociaux et pour les revenus modestes
- les résidents qui payent le ticket modérateur simple (tarif GIR 5/6) et le Conseil départemental qui paye la différence exacte
- Les résidents ayant des revenus supérieurs et qui possèdent un pourcentage différentiel indiqué sur la décision d'APA. Ce pourcentage doit avoir été indiqué précédemment dans la fiche du résident. Elite va alors calculer le prorata selon la formule :
 - Résident : $\text{Tarif GIR 5/6} + (\text{Tarif Gir concerné} - \text{Tarif GIR 5/6}) \times \% \text{ différentiel}$
 - Département : Différence entre montant du résident et tarif du GIR concerné

En cas d'erreur ou d'absence de GIR, le résident est affiché **en rouge** dans la liste.

Il ne vous reste plus qu'à valider votre saisie en cliquant sur « Valider le calcul et enregistrer les calculs ».

Elite va alors :

- Mettre à jour les fiches de chaque résident concerné
- Passer les prestations à la date du jour. Ces prestations pourront alors être facturées lors de la prochaine facturation générale du mois prochain.